

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

ORGANISÉ PAR L'OFFICE MUNICIPAL CULTUREL DE VILLEREAU

INTRODUCTION - PRÉSENTATION DU CONCOURS PHOTO

L'OMC de Villereau souhaite organiser un concours photo du 20 mars au 15 mai 2021 afin de mettre en valeur les atouts de Villereau et permettre aux participants de partager leur vision de notre belle commune.

Ce concours est possible grâce à la générosité des commerçants de Villereau, qui offrent aux gagnants des bons d'achats dans les différents commerces de la commune.

Thème du concours :

Le thème du concours est le suivant :
« **Le printemps à Villereau** »

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury. Le règlement du concours est mis à disposition en mairie et sur le site internet de la commune.

Le concours est ouvert à tous les photographes professionnels ou amateurs, sans limite d'âge. La participation à ce concours est gratuite.

Pour les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Ce document se trouve dans le formulaire d'inscription que vous trouverez en annexe du présent document.

S'agissant des photographies fournies, le participant affirme en être l'auteur et garantit que les œuvres proposées sont originales, inédites et qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. Le participant accepte que la commune de Villereau expose les clichés sur le sites internet

et réseaux sociaux de la ville et sur tout autre support.

DATE ET DUREE DU CONCOURS

Ce concours se déroulera en plusieurs étapes :

- **Du 20 mars au 15 mai 2021** : envoi, réception des photos.
- **Du 16 au 22 mai 2021** : Sélection par le jury de 12 photos.
- **Du 23 au 29 mai 2021** : mise en ligne des photos sélectionnées et vote des internautes sur la page Facebook officielle de la commune.
- **Début juin 2021** : remise des prix aux auteurs des 3 photos gagnantes.

MODALITES DE PARTICIPATION

L'inscription est disponible sur le site internet de la commune.

Pour jouer, les participants devront :

- 1) Remplir le formulaire d'inscription et l'autorisation parentale pour les mineurs uniquement (ou les recopier sur papier libre), les photographier ou les scanner (format pdf ou jpg)
- 2) Les envoyer avec leur(s) cliché(s) au format JPEG ou PNG à l'adresse suivante : **villereauconcours@gmail.com**

Lors de son envoi, le nom du cliché devra être composé du nom et prénom du photographe. Ex: jean.dupont1.jpg, jean.dupont.2.jpg

Les participants ne pourront pas déposer plus de 3 clichés.

Toute photo déposée par un autre biais (tirage papier, envoyée par courrier) ne sera pas admise à concourir.

Les participants sont libres d'utiliser le matériel de leur choix, et de réaliser leur prise de vue aussi bien à l'extérieur qu'en intérieur. La photo doit avoir été prise dans la commune de Villereau, dans un lieu public, en lien avec la thématique choisie.

Les participants s'engagent à proposer des photographies dont ils sont eux-mêmes les auteurs. Aucun plagiat ne sera toléré. L'auteur de la photo devra s'assurer que la photographie ne porte pas atteinte à l'image de tiers et qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

Les photos seront transmises uniquement par voie numérique en haute définition . Les photos ne devront pas avoir fait l'objet de montage. Aucun signe distinctif et aucune signature ne seront acceptés sur les photographies. Sont exclues du concours toutes personnes ayant participé à l'organisation du concours ou au jury. La réception de photos prendra fin le **15 mai 2021 à minuit**. A partir de cette date plus aucun cliché ne sera admis.

EXPLOITATION DES PHOTOS

Les organisateurs du concours souhaitent offrir une large visibilité aux photos sélectionnées. Les participants du concours autorisent donc à diffuser gratuitement et sans modification leurs clichés, en acceptant de céder leurs droits d'auteurs à la commune de Villereau. Dans le cadre de la promotion du concours, et suite aux résultats, les photographies candidates seront diffusées sur le site internet et Facebook de la commune ainsi que dans le bulletin municipal de la commune.

CRITERES DE SELECTION DES CLICHES

Pour être sélectionnés afin d'être soumis aux votes sur la page Facebook, les clichés devront répondre à plusieurs critères parmi lesquels :

- L'adéquation au thème
- L'originalité et la créativité
- Les qualités techniques (cadrage, lumière, composition, mise au point..)

JURY ET ORGANISATION DES VOTES

Le jury sera représentatif de la population de Villereau, il sera constitué d'une dizaine de personnes. Aucun de ses membres ne pourra concourir.

Il aura pour tâche de sélectionner 12 clichés, qui seront ensuite soumis au vote du public via la page Facebook « Villereau Nord ».

Le jury ne pourra sélectionner qu'une seule photo par candidat.

Les 3 clichés qui auront obtenu le plus de mentions « J'aime » (pouce bleu, coeur ou waouh) sur Facebook seront déclarés gagnants du concours.

En cas de victoire de plusieurs personnes d'une même famille, un seul prix pourra être remis par foyer, les prix restants seront offerts aux lauréats suivants.

A l'issue du concours, les 12 clichés sélectionnés seront exposés au sein d'un ou plusieurs sites municipaux. Ils seront utilisés pour illustrer le site internet et la page Facebook de la commune, ainsi que le journal communal.

GAINS

Les participants ne recevront aucune rémunération de leur participation au jeu concours. Toutefois, les 3 premiers lauréats recevront des bons d'achat, généreusement offerts par les commerçants de la ville.

- **1er prix : 65 euros de bons d'achats**
- **2ème prix : 45 euros de bons d'achats**
- **3ème prix : 25 euros de bons d'achats**

Les gains offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque autre forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque chose que ce soit. Les gains ne peuvent être revendus.

PUBLICATION DES RESULTATS

Les gagnants du concours seront contactés individuellement par mail ou par téléphone par l'organisateur.

Le résultat définitif du concours sera publié via les outils de communication de la commune.

EXCLUSIONS

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement et notamment dans les cas suivants :

- **déclaration mensongère ou fraude** : toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité des organisateurs ne puisse être engagée. Toute fraude ou tentative de fraude au règlement du concours par un participant entraînera l'élimination directe de ce dernier.
- **Dépassement de la limite d'envoi** : les photos envoyées après la date limite du concours ne seront pas examinées.
- **Droit de regard** : Les responsables du concours se réservent le droit d'éliminer les candidats qui auraient envoyé des photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

RESPONSABILITES

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la commune se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

La commune se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment et s'engage à en informer les participant(e)s.

OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants ne pourront être utilisés que dans le cadre du concours photo.

Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification ou de suppression des données les concernant. En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante

villereauconcours@gmail.com

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement, ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO

Date limite de participation le 15 mai 2021 à minuit

Renseignements sur l'artiste :

Nom/Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

E-mail :

Téléphone :

	Titre de la photo	Lieu de la prise de vue
Photo 1		
Photo 2		
Photo 3		

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de participation au concours photos et m'engage à les respecter.

Fait le à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale pour les participants mineurs

Je soussigné(e) M/Mme.....

représentant légal de l'enfant.....

L'autorise à participer au jeu concours photographique organisé par la commune de Villereau.

Fait à,

le/...../2021

Signature